Privilège-M. Bouchard

Jusqu'à maintenant, quelque 12 000 autochtones ont retrouvé leur statut. Nous espérons pouvoir continuer. Cependant, il s'agit d'une affaire importante, et parfois on doit procéder à des recherches avant de reconnaître le statut de certains autochtones.

LE PROCESSUS DE RÉTABLISSEMENT—ON DEMANDE DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, étant donné qu'au cours de la première année on est parvenu à rétablir les droits de seulement un requérant sur cinq, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels moyens supplémentaires il entend fournir au ministère et aux associations autochtones qui abattent une grande partie du travail préliminaire de façon à accélerer le processus de rétablissement?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député le sait, l'adhésion à une bande suppose une certaine démarche. Les bandes recoivent certains montants d'argent une fois qu'ils ont établi une règle leur permettant de surveiller et de maintenir la liste de leurs membres. Je puis donner au député l'assurance que le ministère, mes collaborateurs et moi-même faisons tout en notre pouvoir pour que les autochtones en question retrouvent leur statut et pour éliminer tout obstacle qui pourrait entraver cette démarche.

• (1500)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE LOCK-OUT AUX PORTS DE LA CÔTE OUEST

M. Ross Belsher (Fraser-Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Je suis heureux que le ministre soit intervenu en faveur des agriculteurs des Prairies. Toutefois, peut-il nous dire dans quel délai il enjoindra les autorités portuaires et les syndicats à se conformer aux recommandations du commissaire Larson? Le port est fermé et il s'agit d'un instrument très précieux aussi bien pour l'économie de l'Ouest que pour l'ensemble du pays.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, compte tenu des demandes que j'achève de formuler aujourd'hui, je vais au moins attendre de recevoir une réponse et j'agirai en conséquence.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉCISIONS APPORTÉES À UNE RÉPONSE INCOMPLÈTE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais apporter une correction à une réponse que j'ai fournie tantôt au député de Shefford (M. Lapierre). Concernant les 38 p. 100 applicables aux

personnes qui, à un moment durant l'année 1984, ont fait appel à l'assurance-chômage, cela s'applique évidemment à Port-Cartier seulement. Ce qui renforce ce que je disais à Mme la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), à savoir que c'est encore important. Donc les 38 p. 100 ne s'appliquent pas à l'ensemble de la circonscription de Manicouagan, mais spécifiquement à la ville de Port-Cartier.

[Traduction]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, hier, pendant l'Adresse en réponse au discours du trône, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a soulevé la question de privilège. Son intervention était intempestive pour trois raisons que j'exposerai brièvement.

D'une part, la question de privilège a été soulevée bien après la période des questions, soit quelque deux heures plus tard en plein milieu de l'Adresse en réponse au discours du trône. D'autre part, le premier ministre (M. Mulroney) a parlé du télex en réponse à une question du député de Gander-Twillingate (M. Baker) et non pas du leader à la Chambre. Enfin, on a soulevé la question de privilège parce que le cabinet du premier ministre, et non pas un député, aurait refusé de remettre une copie du télex en question à un journaliste.

Le premier ministre hésitait à divulguer tout le contenu de ce télex par simple déférence pour son expéditeur. Mais dès que le journaliste en question s'en est plaint, une enquête a été ouverte. Il semble que les discussions à ce sujet entre le cabinet du premier ministre et celui du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard se soient terminées ce matin. Nous sommes donc heureux de déposer maintenant le télex en question au nom du gouvernement.

M. le Président: Je crois que les députés voudront tous se joindre à moi pour féliciter leurs collègues d'avoir résolu, d'une façon aussi civilisée, la question de privilège telle qu'elle a été formulée au début, et qui était plutôt un rappel au Règlement, à mon avis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse qu'une général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi contratte de la session de la s de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Van-couver Quadra) (p. 44) couver Quadra) (p. 44).